

L'édito du Maire

La concertation pour le projet éolien a enfin commencé...

En janvier, dans ma lettre de vœux, je vous annonçais la réflexion en cours. Les conditions sanitaires du début d'année et, ensuite, les vacances d'été, n'ont pas permis la présentation publique de ce sujet avant cet automne. Je le regrette profondément car ce délai a laissé la place à de nombreuses questions et inquiétudes. Il est compréhensible que des craintes s'expriment. Sans même connaître le projet propre à notre Commune, des oppositions sont nées et certains ont entrepris une démarche d'information très « orientée » en circulant dans le village.

Le chemin vers la compréhension d'un projet tel que celui-là est long, votre conseil municipal l'emprunte depuis plus d'un an maintenant. Les remarques que vous faites, les questions que vous vous posez, nous nous les sommes posées également. Pour la plupart, des réponses techniques ou réglementaires existent, notamment grâce à un cadre rassurant et extrêmement rigoureux qui, dans notre pays, guide l'élaboration des projets éoliens. Pour aboutir à l'installation d'un parc éolien, de nombreuses contraintes auront été vérifiées et prises en compte.

Je suis fier du courage du conseil municipal et du débat démocratique que nous avons engagé. Nous avons rencontré des habitants lors de permanences et en réunion publique, nous avons aussi répondu à de nombreux courriers. Je suis satisfait de voir la mobilisation des personnes qui ont montré l'intérêt qu'elles portent à notre village, qu'elles soient d'accord ou pas avec le projet. Par contre, je ne peux que déplorer l'agressivité de certains. Apparemment, nous n'avons pas tous la même approche de ce que doit être un débat. Pour faire société, nous devons tous rester attentifs et veiller au respect des uns et des autres.

.../...

Nous sommes dans le sens de l'Histoire. Cette éventuelle installation de trois éoliennes s'inscrirait à la fois dans la volonté nationale de développer la part des énergies vertes dans notre mix énergétique et, à l'échelle de la Commune, permettrait de générer une recette pérenne. Pour rester à flot et attractive, notre Commune a besoin de nouvelles ressources financières, vous ne l'ignorez pas.

Ce projet s'inscrit dans la vie locale. S'il aboutit, la structure propriétaire pourrait être composée d'une société située sur le plateau à Fontain (OPALE) actionnaire à 60%, et d'acteurs locaux (collectivités, entreprises, particuliers, société d'économie mixte citoyenne, ...) actionnaires à 40%. Nous ne voulons pas de fonds de pensions. Nous voulons que la richesse profite aux acteurs locaux et que l'énergie produite soit consommée sur notre territoire.

Les deux seules choses que nous ne vous dirons pas sont « les éoliennes seront invisibles » et « elles ne généreront aucun bruit ». Ce dernier est très relatif à cette distance et son niveau très encadré par la loi pour ne pas être nuisible à la santé. Nous ne négligeons pas ces deux points qui représentent sans doute les vrais impacts à évaluer.

Afin d'informer toujours plus, une deuxième réunion publique est programmée le 26 novembre. Nous aurons la chance de recevoir le représentant du Préfet et différents services de l'État qui viendront préciser le cadre officiel et légal dans lequel ce projet sera étudié. L'information sur la construction et la déconstruction d'un parc éolien sera précisée. Nous bénéficierons aussi des témoignages de riverains de parcs éoliens de Franche-Comté. De nombreuses fausses informations circulent sur internet, dans nos rues, je vous invite à venir à cette réunion pour vous faire une idée, qui sera peut-être différente...

Au plaisir de nous rencontrer

Le Maire, Vincent FIETIER

Conseil du jeudi 23 octobre 2021

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Barbara KURTZMANN - Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Bettina TROUDE - Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : M. David BOURDIER

Absents et excusés : Mme et MM. Patrick JEHL, Fabien MULIN, Stéphane SAUCE.

Pouvoirs : Patrick JEHL à Barbara KURTZMANN
Fabien MULIN à Annette GIRARDCLOS

Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2021 :

Unanimité

Demandes d'autorisations d'urbanisme :

Ont été déposées :

- Trois demandes de déclarations préalables

Recensement de la population :

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison du recensement de la population qui aura lieu en 2022, trois emplois non-permanents d'agent recenseur sont à créer.

Le Conseil municipal décide de créer trois postes occasionnels d'agents recenseurs, de fixer la rémunération des agents recenseurs à 60 % de l'indice majoré 340.

Unanimité

Budget principal – Décision modificative n° 2:

Unanimité

Actualisation de la composition des commissions municipales :

Suite au décès de Nathalie LANTENOIS et à l'arrivée de Fabien MULIN, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales.

M. Fabien MULIN intègre la commission « Gestion du Domaine public et de l'Environnement naturel », la commission « Urbanisme » et la commission « Projet stratégique ».

Unanimité

Actualisation de la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) :

Après le décès de Mme Nathalie LANTENOIS, il est nécessaire de revoir également la composition du C.C.A.S. Mme Barbara KURTZMANN intègre le Conseil d'administration du C.C.A.S.

Unanimité

Adhésion au téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner, mis à disposition par Grand Besançon Métropole (GBM) :

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les Communes de France doivent être en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...) par voie dématérialisée.

L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier soit en format papier soit dématérialisé sur le guichet numérique. En revanche, tout dépôt par mail, sur clé USB, lien de transfert et autres supports... ne sera pas recevable.

GBM met à disposition un téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme ».

Le Conseil municipal se prononce sur l'adhésion à ce téléservice.

Unanimité

Plan de relance – Demande d'aide publique pour le renouvellement forestier :

Le Conseil municipal sollicite l'octroi d'une aide pour le reboisement d'une zone de 3.5 hectares.

Le montant du projet s'élève à 29 865.20 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 23 892 .16 € HT.

Unanimité

Assiette, dévolution et destinations des coupes de l'année 2022 :

Programme des coupes de bois pour 2022, sur proposition de l'ONF.

Unanimité

Jeter vos déchets verts en forêt, ça peut vous coûter cher

Trop souvent, les gardes forestiers et les services techniques de la Commune constatent des dépôts sauvages en forêt nécessitant des interventions d'évacuation. Il est rappelé que les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers.

En plus d'être verbalisables (jusqu'à 1500 €), ces agissements sont nuisibles pour l'écosystème. Certains particuliers pensent qu'en jetant des végétaux dans un milieu naturel, leur décomposition permettra d'enrichir le sol et semble inoffensif pour la faune et la flore. Au contraire, souvent cet apport dégrade les sols forestiers et contribue à **la prolifération de plantes invasives, nocives pour l'environnement**. De plus, certains dépôts de fruits attirent la faune (sangliers et chevreuils) à proximité des habitations.

Contrairement aux idées reçues, **jeter ses déchets verts dans un milieu naturel est donc strictement interdit**.

Pour préserver la forêt, le seul comportement à adopter est une attitude **responsable et citoyenne** en bannissant tout dépôt sauvage en forêt. Les déchèteries de Bouclans et de Saône sont parfaitement adaptées pour déposer ce type de déchets.



RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS

Nous recherchons trois personnes pour effectuer le recensement de la population de Nancray, disponibles du 5 janvier au 19 février 2022.

Deux demi-journées de formation entre le 5 et le 19 janvier 2022 sont obligatoires. Les personnes recherchées devront se rendre disponibles pour ces deux formations.

Il sera exigé des futurs agents recenseurs les qualités suivantes :

- niveau d'études suffisant
- capacités relationnelles
- moralité et neutralité
- discrétion
- stabilité dans la fonction
- ordre et méthode
- disponibilité
- ténacité

Si cette offre vous intéresse, merci de faire parvenir une lettre de motivation et un CV au secrétariat de mairie pour le 3 décembre 2021 au plus tard.

Le conseil municipal a évolué suite au décès de Nathalie Lantenois.

Nous accueillons avec plaisir Fabien Mulin, Stéphane Haehnel sera promu adjoint au maire, Patrick Jehl prend en charge la gestion du cimetière.

On peut déplorer dans cette configuration, le non-respect de la parité mais le maire ne fait pas toutes les lois.

Fabien était le suivant sur la liste électorale. Nous leur souhaitons la bienvenue dans ces nouveaux postes.

Nous restons présents et à votre écoute sur tous les sujets qui font la vie de la commune.

Patrick JEHL, Barbara KURTZMANN,
Stéphane SAUCE

Nous souhaitons revenir sur les événements du mois de septembre que le Tennis Loisirs Nancray a organisé ou auxquels il a participé. En effet, nous souhaiterions remercier l'ensemble des personnes venues partager des moments de convivialité que ce soit lors du forum des associations, lors du tournoi de double familial ou encore lors de la journée portes ouvertes. Un grand bravo aux 16 équipes engagées lors du tournoi et mille mercis aux joueurs venus participer aux nombreuses animations proposées lors de ces journées.

En 2022, nous fêterons les 40 ans du club ! A cette occasion, nous vous préparons une grande journée de « Tennis en Fête ». Alors, réservez dès maintenant votre 11 juin 2022, nous vous attendons nombreux !

